

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DASES/DDCT 167** Subventions (88.000 €) à douze associations et conventions et avenant avec onze d'entre elles pour leurs actions d'insertion sociale.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à douze associations pour soutenir le fonctionnement d'actions d'insertion sociale dont onze dans un cadre conventionnel ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué à l'association « Accès à la Culture pour Tous » (70361), située 10 rue Augustin Thierry 75019 Paris, une subvention de 1.000 € au titre de l'année 2019 pour des ateliers sociolinguistiques (2019\_01591).

Article 2 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association « Mouvement d'Entraide pour le Tiers-Monde et la Coopération – ETM » (7523), située 5 rue du Bel Air à Neuilly-Plaisance (93), pour la réalisation d'une action linguistique pré-qualifiante en faveur des jeunes, dans un site politique de la ville, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 7.500 €, au titre de l'année 2019 (2019\_07110).

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle DDCT 32 du 8 avril 2019, avec l'association « Femmes de la Terre » (13527), 2 rue de la Solidarité (19<sup>ème</sup>) pour ses permanences d'écrivain public et d'aide à l'accès aux droits dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 3.000 € au titre de l'année 2019 (2019\_05521).

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association Groupe d'Études Régional pour Mieux Apprendre Ensemble (GERMAE) (12005), 251 rue de Crimée (19e), pour une action réalisée dans les sites politique de la ville du 13e intitulée « Atelier de communication orale et écrite », une action réalisée dans le site de la politique de la ville du 19e, intitulées « Atelier de communication orale et écrite, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention globale de 5.000 €, au titre de l'année 2019, soit 2.500 € pour la première action (2019\_06343), 1.500 € pour la deuxième action (2019\_05554), et 1.000 € pour l'action intitulée atelier de communication orale et écrite » à Pailleron (19<sup>ème</sup>) (1.000 € de la DDCT SEII) (2019\_05563).

Article 5 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association Équipe Saint-Vincent Alpha 14 (10447), 5 avenue de la Porte de Vanves (14e) pour des ateliers sociolinguistiques, dont le texte joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 3.000€ au titre de l'année 2019 (2019\_06287).

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluri annuelle avec l'association Migrants Plaisance (18119), 67 rue Maurice Ripoché (14e) dont le texte joint au présent délibéré. Il prévoit l'attribution d'une subvention globale de 7.000 € au titre de l'année 2019, soit 5.000 € au titre des ateliers sociolinguistiques (2019\_06264, 2019\_01097) et 2.000 € au titre de l'action d'accompagnement à la scolarité (2019\_06704).

Article 7 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse Rencontres (11086) 92 bis boulevard du Montparnasse (14e), dont le texte joint au présent délibéré. Il prévoit l'attribution d'une subvention globale de 29.000 € au titre de l'année 2019, soit 10.000 € pour l'action d'accompagnement à la scolarité (2019\_01483), 9.000 € pour les ateliers sociolinguistiques (2019\_01937) et 10.000 € pour les actions d'accompagnement aux plus démunis (2019\_04436)

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluri annuelle avec l'association Solidarité Château Rouge (19861), 11 rue Ernestine (18e), dont le texte joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention globale de 8.500 €( dont 3.500 € de la DASES SEPLEX, 3.500 € de la DDCT SPV et 1.500 € de la DDCT SEII) , au titre de l'année 2019 (2019\_06825), (2019\_05453), (2019\_03204).

Article 9 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluri annuelle avec l'association l'Île aux Langues (66681), 19-23 rue Emile Duployé (18<sup>ème</sup>), pour des actions d'apprentissage à visée transverses, dont le texte joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une

subvention de 6.500 € ( soit 3.000 € de la DASES SEPLEX, 2.000 € DDCT SPV et 1.500 € de la DDCT SEII), au titre de l'année 2019 (2019\_06535), (2019\_05450), ( 2019 \_02167)

Article 10 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluri annuelle avec l'association Parabole (12385), 16 rue de l'Alsace Lorraine (19e) dont le texte joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 5.500 € au titre de l'année 2019 soit 2.500 € au titre des ateliers sociolinguistiques ( DASES SEPLEX (2019\_09028)) et 3.000 € au titre d'une action d'aide à l'insertion durable professionnelle, sociale, culturelle (DDCT SEII (2019\_05458)).

Article 11 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluri annuelle avec l'association Équipe Saint-Vincent Déclic ALPHA XX Paris (10945), 9 rue Blainville (5e) pour des ateliers sociolinguistiques, dont le texte joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 8.500 €( soit 1.500 € de la DASES SEPLEX, 5.000 € de la DDCT SPV et 2.000 € de la DDCT SEII) au titre de l'année 2019 (2019\_06108), (2019\_02923), (2019\_06109).

Article 12 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, avec l'association « KOLONE» (67701), située 49 ter avenue de Flandre (19e), pour son action sociolinguistique en faveur des jeunes primo-arrivants dans un site politique de la ville, dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 3.500 euros, au titre de l'année 2019 (2019\_09027).

Article 13 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement conformément au tableau ci-dessous :

Organisme bénéficiaire	Intitulé de l'action	Montant du financement
<b>Chapitre fonctionnel 934 - Rubrique 424 – Destination- 4240009- nature 65748</b>		
Accès à la lecture pour tous	Ateliers sociolinguistiques	1.000 €
Mouvement d'Entraide pour le Tiers Monde et la Coopération- ETM	Action linguistique pré qualifiante en faveur des jeunes	7.500 €
Groupe d'Entraide Régional pour Mieux Apprendre Ensemble (GERMAE)	Atelier de communication orale et écrite 13ème, Atelier de communication orale et écrite 19ème	4.000 €
Migrants Plaisance	Ateliers sociolinguistiques	2.000 €
Association d'éducation populaire notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres	Ateliers sociolinguistiques, actions d'accompagnement aux plus démunis	19.000 €
Ile aux langues	Actions d'apprentissage à visée transverses	3.000 €
Parabole	Ateliers sociolinguistiques	2.500 €
Équipe Saint Vincent Déclic Alpha 20 Paris	Ateliers sociolinguistiques	1.500 €
KOLONE	Formations linguistiques	3.500 €
<b>Total</b>		<b>44.000 €</b>
<b>Chapitre fonctionnel 934 - Rubrique 428 – Destination- 4280004- nature 6526</b>		
Migrants Plaisance	Accompagnement à la scolarité	2.000 €
Association d'éducation populaire notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres	Accompagnement à la scolarité	10.000 €
<b>Total</b>		<b>12.000 €</b>
<b>Chapitre fonctionnel 9344- Rubrique 441 – Destination- 4410001 - nature 65748</b>		
Femmes de la Terre	Permanence d'écrivain public et d'accès	3.000 €

	aux droits	
Équipe Saint Vincent Alpha 14	Ateliers sociolinguistiques	3.000 €
Solidarité Château Rouge	Ateliers sociolinguistiques	3.500 €
<b>Total</b>		<b>9.500 €</b>
<b>DDCT - SPV</b>		
<b>Chapitre fonctionnel 935- domaine fonctionnel P52 – nature 65748- fonds-5200010</b>		
Migrants Plaisance	Ateliers Sociolinguistiques	3.000 €
Ile aux langues	Actions d'apprentissage à visée transverse	2.000 €
Équipe Saint Vincent Déclic Alpha 20 Paris	Ateliers sociolinguistiques	5.000 €
Solidarité Château Rouge	Ateliers sociolinguistiques	3.500 €
<b>Total</b>		<b>13.500 €</b>
<b>DDCT - SEII</b>		
<b>Chapitre fonctionnel 935 – Destination- 5200001 - nature 65748</b>		
Groupe d'Entraide Régional pour Mieux Apprendre Ensemble (GERMAE)	Atelier de communication orale et écrite 19 <sup>ème</sup> Pailleron	1.000 €
Ile aux langues	Actions d'apprentissage à visée transverses	1.500 €
Équipe Saint Vincent Déclic Alpha 20 Paris	Ateliers sociolinguistiques	2.000 €
Solidarité Château Rouge	Ateliers sociolinguistiques	1.500 €
Parabole	Aide à l'insertion professionnelle	3.000 €
<b>Total</b>		<b>9.000 €</b>
<b>TOTAL Global</b>		<b>88.000 €</b>

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO